

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 Novembre 2018

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : PONTIUS Nathalie (procuration donnée à Martine GRASSA), BERHAULT Jacques.

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

Madame la Maire demande au conseil la possibilité de rajouter un point non-inscrit à l'ordre du jour.
Accord à l'unanimité.

1. TAXE D'AMENAGEMENT

Madame la Maire informe le conseil que le taux de la taxe d'aménagement et les exonérations peuvent être modifiés chaque année. Elle propose de reconduire en 2019 le taux appliqué cette année soit 1%.

Accord à l'unanimité.

2. ADHESION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR UNE COMPLEMENTAIRE SANTE DU PERSONNEL

Madame la Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent. L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Doubs et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le centre de gestion du Doubs a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance et sur le risque Santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue pour chaque risque seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

Accord à l'unanimité pour se joindre à la procédure de mise en concurrence.

3. CONTRAT PAC PROPOSE PAR LE DEPARTEMENT A LA CCA800 2018-2021

Exposé des motifs

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,

- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire d'Altitude 800, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1er axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2ème axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3ème axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4ème axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3ème axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire d'Altitude 800, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 000 000 € (soit 80,30 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire d'Altitude 800 (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit

- pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 1 500 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 500 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire d'Altitude 800 a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Le Conseil municipal prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires, approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire d'Altitude 800, autorise Madame la Maire à signer ce contrat.

4. RENOUELEMENT BAIL DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE

La Commune de Villeneuve d'Amont loue à Monsieur GUYAT Alain le logement de fonction de l'institutrice qu'elle ne désire toujours pas occuper.

Madame la Maire propose le renouvellement pour un an du bail aux mêmes conditions.

Accord à l'unanimité.

5. NOMINATION MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE REU (REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE)

La révision de la liste électorale va devenir automatique par transmission des données à l'INSEE, une commission de contrôle est requise, elle sera composée de trois membres : un conseiller municipal de la commune, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Mme Marie-Claire MONNIN est désignée membre de la commission de contrôle.

Accord à l'unanimité.

6. POINT SUPPLEMENTAIRE

Mr Jean-Louis Godard fait part au conseil municipal d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire pour effectuer d'ici la fin de l'année les travaux de dégagement demandés par l'ONF.

L'employé du SIVOM n'ayant plus le temps d'intervenir sur notre commune, il faudrait envisager de demander à la commune de Nans s/Ste Anne la mise à disposition de son employé et éventuellement de conventionner avec elle pour l'année en cours et à venir.

Madame Grassa se charge de faire la demande auprès du maire de Nans s/Ste Anne.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette démarche et la signature de la convention.

POINTS A VOIR

ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHATS GROUPES D'ENERGIES PAR LE SYDED

Madame la Maire fait la lecture du courrier d'information envoyé par le SYDED, celui-ci stipule que des nouvelles obligations ont conduit les 8 syndicats d'énergies de la région BFC à se regrouper et à créer un groupement d'achats pour répondre aux besoins des collectivités.

Les avantages de l'adhésion sont multiples : effectuer des économies, respecter les obligations légales, se simplifier les démarches par l'accompagnement du SYDED, bénéficier d'électricité provenant d'énergies renouvelables.

Le conseil municipal décide de consulter les communes voisines avant de délibérer sur l'adhésion ou non à ce groupement.

ORGANISATION 11 NOVEMBRE 2018 : La cérémonie aura lieu à 11h au monument aux morts.

COLIS DE NOEL : Chaque année des colis de Noël sont proposés aux personnes de 70 ans et plus. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire cette pratique.

SAPIN DE NOEL : L'association La Vermicelloise demande à ce que les sapins soient installés pour le marché de Noël du 9 décembre. Un conseiller fait la remarque que du fait de la sécheresse exceptionnelle, il n'est pas judicieux de les couper trop tôt. Les conseillers en charge de cette action s'accorderont avec l'association afin de faire au mieux.

ST ANTOINE : Mme Marie-Claire Monnin se charge de contacter l'association pour l'organisation de la fête.

BATIMENT DE LA MAS : Une réunion a eu lieu ce lundi 5 novembre en présence de Mr Renaud (Directeur de l'inspection académique) de Mr Mielle (Inspecteur d'académie), Mme Bouhali-Marquez (Inspectrice scolaire de l'IME l'Eveil), Mr Becquemie (Directeur de l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs ASHD), Mme Brahimi (Directrice adjointe de l'ASHD), Mr Angiulli (Directeur de l'IME l'Eveil), Mr Ratte (Président de la CCA800), Mr Courvoisier (Maire de Villers sous Chalamont) et Mme Grassa (Maire de Villeneuve d'Amont), absent Mr Grillon (Maire d'Arc sous Montenot).

Mr Renaud (Directeur de l'inspection académique), considérant la faiblesse des effectifs du RPI de la Joux et l'obligation de l'IME l'Eveil d'inclure leurs élèves dans le milieu ordinaire, donne son accord de principe sur le projet de regroupement des trois écoles Villers-Arc-Villeneuve et de deux classes de l'IME l'Eveil sur le site de la MAS.

Une convention liant les parties sera proposée afin que chacun s'engage vis-à-vis des autres.

Un prochain rdv est fixé sur le site de la MAS afin de rencontrer l'architecte en charge de l'étude de faisabilité.

Question est posée par Mr Renaud de savoir s'il serait possible de n'avoir qu'une seule entité (CCA800 ou commune de Villeneuve) qui serait bénéficiaire de la mise à disposition par l'AHSD à titre gratuit, sous forme par exemple d'un bail emphytéotique, du bâtiment de la MAS. A étudier.

CONSEIL D'ECOLE DU RPI : Les effectifs sont en baisse, cette année 58 élèves plus 6 enfants de moins de trois ans sont inscrits.

COURRIERS DIVERS

Médaille de la famille : il n'y a pas de famille concernée cette année sur notre commune.

Déneigement : la société SAGE nous informe que le coût du déneigement augmentera du fait de la hausse du prix du carburant.

Tourbières : le chantier est terminé. Une animation est prévue pour la soirée du 1^{er} février avec la diffusion d'un film et le 2 février pour une visite du site.

La commune de Moirans en Montagne souhaiterait venir voir les travaux avant de se lancer dans le même projet.

Voyage scolaire : Monsieur Greffier a prévu un voyage scolaire en mai 2019 d'environ 5 jours avec la classe de Boujailles. Une subvention de la commune est demandée. Cette subvention avait été votée en 2017 mais non utilisée, elle sera remise à l'ordre du jour lors de l'attribution des subventions. Afin que Mr Greffier puisse monter son budget, un accord de principe lui sera donné.

QUESTIONS DIVERSES

Déplacement de la barrière rue de l'église : il est encore trop tôt, la société SOCOTEC doit intervenir pour un premier contrôle le 13 novembre.

Rapport d'amiante de l'église : il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le bâtiment de l'église.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 13/11/2018

La Maire



The image shows a handwritten signature in red ink, which appears to be 'S. G.', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT' around the top edge and 'IDOUÈS' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. Below the coat of arms, the text 'REPUBLICAIN TRAVAIL' is visible.